SUCCESSION

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

I. Concernant la personne décédée

- □ Deux copies intégrales certifiées conformes de l'acte de décès ;
- □ Copie du livret de famille (en ce compris les pages vierges) ;
- □ Copie du contrat de mariage ;
- □ Copie authentique de la donation entre époux (s'il y a lieu) ;
- □ Testament (s'il y a lieu) ;
- □ Copie des actes de donations consenties aux héritiers et à toute autre personne ;
- □ Si la personne décédée était divorcée, joindre la copie du jugement de divorce.

II. Concernant les héritiers

- □ Copie du livret de famille des héritiers (en ce compris les pages vierges) ;
- □ Copie du contrat de mariage des héritiers ;
- □ Copie de tout acte révélant un don/une donation consenti(e) par la personne décédée ;
- □ Relevé d'identité bancaire (RIB) des héritiers daté et signé par le titulaire du compte ;
- □ Questionnaire d'état civil dûment complété ;
- □ Prévoir un virement bancaire de provision sur frais de 400 €.

III. Concernant les établissements bancaires

(S'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant) ;

- □ Numéro des comptes bancaires et adresses des banques (fournir le dernier relevé) ;
- □ Relevé des portefeuilles d'actions ou titres ;
- □ Copie des contrats d'assurance-vie.

IV. Concernant les biens immobiliers

- □ Titres de propriété ;
- □ Contrats de location et coordonnées du gérant le cas échéant ;
- □ Coordonnées du syndic de la copropriété ;
- □ Pour les biens détenus par une Société Civile, la copie des statuts de la société.

V. Concernant les autres actifs

(S'il s'agit du décès d'une personne mariée sous le régime de la communauté, fournir également les mêmes éléments pouvant figurer au nom du conjoint survivant)

- □ Pensions et retraite (numéros de pension, nom et adresse des organismes) ;
- □ Photocopie du dernier bulletin de salaire ;
- □ Photocopie de la carte grise des véhicules ;
- □ Biens recueillis par succession ou donation (fournir la copie des actes ou à défaut les coordonnées du notaire ayant reçu ces actes) ;
- □ Coordonnées de la Mutuelle, de la Caisse de Sécurité Sociale et N° d'immatriculation ;

VI. Concernant le passif

- □ Dernier avis d'imposition de l'impôt sur le revenu ;
- □ Impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) ;
- □ Dernière déclaration d'impôt de solidarité sur la fortune ;
- □ Facture de la maison de retraite ;
- □ Justificatifs des aides à domicile (APA) et aides sociales (RMI, AAH, FNS) ;
- □ Reconnaissance de dette signée par le défunt ou au profit du défunt ;
- □ Justificatifs de prêts en cours ;
- □ Facture(s) due(s) au décès mais non payée(s) ou non prélevée(s) au décès.